



Compte-rendu de la table ronde sur le rôle des médias dans les processus démocratiques – 21 septembre 2022

Le 21 septembre 2022, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (le Centre) a organisé, en collaboration avec le Ministère de la Justice et la Commission National des Droits de l'Homme (CNDH) du Cameroun, une table ronde pour commémorer la journée internationale de la démocratie sur le thème du rôle des médias dans les processus démocratiques. Les 15 participants provenaient des institutions gouvernementales (Ministère de la Justice, CNDH, ELECAM, Conseil National de la Communication), des universités et des organisations de la société civile.

Lors de la cérémonie d'ouverture, Mr Nouhoum SANGARE, le Représentant Régional et Directeur du Centre, a remercié les participants et a souligné le lien étroit entre droits de



l'homme et démocratie ainsi que quelques attributs universellement reconnus de la démocratie : la participation à la gestion des affaires publiques, le suffrage universel, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, le contrôle de la constitutionnalité, et les libertés publiques, y compris la liberté de la presse. Il a ensuite lu le message du Secrétaire général à l'occasion de la journée internationale de la démocratie. Après la photo de famille et des entretiens avec la presse présente pour couvrir l'événement, les travaux ont commencé.



Les travaux ont donné lieu à quatre présentations d'experts ainsi qu'à une discussion animée autour du sujet avec tous les participants présents. Les présentations ont débuté par un exposé sur « *le rôle et la responsabilité des médias dans l'approfondissement de la démocratie* » par l'ONG Un Monde Avenir. Les médias sont, selon l'expert, un acteur intermédiaire

pour mettre à disposition du public des informations, qui doivent faire preuve d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité et de respect des droits de l'homme. Ils fournissent les informations nécessaires pour inciter l'engagement citoyen. L'expert a ensuite présenté quelques exigences de la Charte de déontologie de Munich qui importent pour une démocratie fonctionnelle.

Le deuxième exposé a été livré par l'ONG Afroleadership au sujet « *Rôle des nouveaux médias et des nouvelles technologies dans le fonctionnement de la démocratie* ». Les nouveaux médias ont été définis comme tous ceux qui sont arrivés après internet. Ils jouent un rôle particulier dans la surveillance des élections et dans l'éducation du public et démocratisent le débat public et les campagnes électorales. Les nouveaux médias ont aussi rendu la censure plus difficile parce qu'un ciblage y est coûteux (éteindre internet n'affecte pas uniquement les cibles, mais la population en large). Cependant les nouveaux médias représentent également un risque, notamment la collecte des informations privées sur les individus.

La troisième présentation fut faite par le Professeur Armand Leka Essomba sur le sujet « *Médias, démocratie et pessimisme politique aujourd'hui* ». Il considère que le contexte politique actuel est marqué par une ambiance de scepticisme sur le sens philosophique et moral de la démocratie. Il considère que les médias jouent un rôle dans la division du travail politique. Ceci amène à une promiscuité inévitable entre les médias et les politiciens, car les médias doivent être proche des politiciens pour pouvoir parler d'eux. Puisque le pouvoir cherche à s'octroyer le monopole de la parole légitime, il va accorder cet accès uniquement aux médias qui acceptent ce fait. Le pouvoir entretient des relations stratégiques avec la vérité. Les médias sont théorisés comme le quatrième pouvoir dans la séparation des pouvoirs, mais il finit par se corrompre et par corrompre sa parole.

La quatrième et dernière présentation était tenue par le Conseil Nations de la Communication sur le sujet « *Ethique et responsabilité sociale des médias : Désinformation et affaiblissement de la démocratie* ». L'experte considérait que l'information est un bien publique indispensable pour la démocratie. Elle a présenté la Charte de déontologie de Munich et a questionné si celle-ci, avec l'avènement du numérique, est respectée. L'internet peut être utilisé comme bouclier contre la désinformation, car de multiples sources sont facilement consultables, mais peut aussi constituer un vecteur de distribution de la désinformation. Au Cameroun, avec la loi de 2010 sur la Cybersécurité, la propagation de *fake news* est criminalisée.

Ont suivi des discussions animées avec les participants, qui ont résulté en les recommandations suivantes :



- Créer un Forum Démocratie et Droits de l'Homme au Cameroun avec le Centre et les autres acteurs présents ;
- Créer un groupe WhatsApp des participants à cet atelier à cet effet ;
- Tenir la prochaine rencontre de ce Forum dans les locaux de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun ;
- Former les journalistes à leur rôle dans la démocratie ;
- Repenser la régulation de la presse par d'autres formes de régulation, au-delà de la censure ;
- Eduquer la population à la consommation de l'information et sur les dangers de la désinformation ;
- Renforcer les capacités des journalistes sur l'utilisation des technologies adaptées pour les personnes en situation de handicap ;
- Former les journalistes sur l'approche basée sur les droits de l'homme et le principe de ne laisser personne de côté ;
- Encourager l'Etat à travailler sur le droit à l'accès à l'information et sur un code de la presse ;
- Mettre en œuvre effectivement la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- Envoyer les textes des présentations au Centre pour large diffusion.